Parlement jurassien - Séance du 21 décembre 2018

Postulat n° 387 - Katia Lehmann, PS (texte de l'intervention, page suivante) Éducation physique et sportive : et si la halle de gymnastique n'était pas le seul cadre à considérer ?

			REFUSÉ		
Député-e	Parti	25 OUI	Député-e	Parti	28 NON
Bohlinger Alain	PLR	х	Beuchat Géraldine	PCSI	х
Bourquard Jean	PS	х	Boesch Florence	PDC	x
Bourquin Valérie	PS	x	Chariatte-Courbat Danièle	PDC	x
Brosy Stéphane	PLR	х	Choffat Michel	PDC	x
Brülhart Mélanie	PS	х	Crétin Gérald	PDC	x
Chaignat Françoise	PDC	х	Eggertswyler Philippe	PCSI	x
Comte Pierre-André	PS	x	Eschmann Vincent	PDC	x
Ecoeur Jean-Daniel	PS	х	Favre Brigitte	UDC	x
Frein Jämes	PS	х	Gerber Claude	UDC	x
Gerber Ernest	PLR	х	Gigon Yves	Hors groupe	x
Henzelin André	PLR	х	Hennin Vincent	PCSI	x
Koller Noémie	PS	х	Jaeggi Raoul	Hors groupe	x
Kornmayer Monika	PCSI	х	Lusa Jean	UDC	x
Lachat Alain	PLR	х	Meury Rémy	CS-POP	x
Lehmann Katia	PS	х	Mischler Jean-Pierre	UDC	x
Lovis Frédéric	PCSI	х	Montavon Lionel	UDC	x
Macchi-Berdat Murielle	PS	х	Queloz Pauline	Hors groupe	x
Macquat Fabrice	PS	х	Rottet Philippe	UDC	x
Maître Nicolas	PS	х	Roy-Fridez Anne	PDC	x
Maitre-Schindelholz Suzanne	PCSI	х	Saucy Noël	PDC	x
Parietti Pierre	PLR	х	Schaffter Thomas	PCSI	x
Sauser Edgar	PLR	x	Spies Didier	UDC	x
Schlüchter Claude	PS	x	Spring Christian	PDC	x
Schweingruber Alain	PLR	x	Stettler Thomas	UDC	x
Voirol Gabriel	PLR	x	Theurillat Stéphane	PDC	x
Député-e	Parti	4 ABST.	Thiévent Dominique	PDC	x
Chappuis Damien	PCSI	х	Varin Bernard	PDC	x
Dobler Eric	PDC	x	Voirol Anselme	Les Verts	x
Laville Baptiste	Les Verts	x			
Schmid Hanno	Les Verts	x			
Député-e	Parti	1 PAS VOTÉ			
Forest all and a second	55.6				

Froidevaux Anne

PDC



Postulat n° 387

PARLEMENT JURASSIEN GROUPE SOCIALISTE

Education physique et sportive : et si la halle de gymnastique n'était pas le seul cadre à considérer ?

L'art. 49 de l'Ordonnance fédérale sur l'encouragement du sport mentionne que « l'éducation physique doit comporter au moins 3 leçons hebdomadaires aux degrés primaire et secondaire I. »

Plusieurs interventions ont déjà traité du sujet, notamment sous l'angle du manque récurrent de salles pour satisfaire à cette exigence, spécialement dans les localités abritant des établissements scolaires de type secondaire I et II.

Pour les degrés 9, 10 et 11, le Plan d'Etudes Romand (PER) mentionne dans sa rubrique éducation physique et sportive les objectifs suivants : reconnaître les pratiques sportives favorables à l'amélioration de sa condition physique (échauffement, acrobatie, tenue corporelle, gainage...), consolider ses capacités de coordination et utiliser son corps comme moyen d'expression et de communication (coordination, chorégraphie, ...), entraîner des techniques et développer des habiletés motrices (agrès, trampoline, natation), adapter son comportement, son rôle et affiner les habiletés spécifiques dans des formes de jeu.

A la lecture de ce plan d'études, il ressort que l'on peut faire une distinction dans ces objectifs entre ceux nécessitant absolument l'utilisation d'une salle de gymnastique pour être exercés et ceux dont l'apprentissage n'est pas nécessairement dépendant d'une pratique en salle.

Les jeux et loisirs des enfants et adolescents se passent de plus en plus rarement à l'extérieur. La nature et la ville regorgent pourtant de terrains de jeux facilement disponibles et sont une source pratiquement inépuisable de découvertes et de possibilités de développer certaines aptitudes tant physiques que créatives.

Nous demandons au Gouvernement d'évaluer les possibilités d'enseigner l'éducation physique et sportive dans un cadre qui ne soit pas uniquement celui de la halle de gymnastique, tout en respectant les objectifs du Plan d'Etudes Romand, mais en développant et en utilisant, en complément aux possibilités offertes par les salles de gymnastique traditionnelles, les autres ressources mises à disposition dans la nature et/ou en ville ou dans d'autres locaux adaptés.

Delémont, le 20 juin 2018

Pour le groupe socialiste

Katia Lehmann

Flor

ie 3 and I m

Goul Da